

LES RAPPORTS RÉDIGÉS PAR LES OFFICIERS DE BORD

Ces mémoires qui invitent au voyage

Dans le cadre des cent cinquante ans de la Transat qui sont célébrés au Havre, nous poursuivons notre tour d'horizon thématique sur la célèbre compagnie maritime. Aujourd'hui, le rapport de voyage, un document qui retraçait jour après jour les événements marquants de la traversée transatlantique.

Chaque événement est consigné, chaque détail rapporté. Sur n'importe quel navire, le rapport général de voyage, recueil des différents documents rédigés par les officiers de bord, est réalisé après chaque traversée. Qu'il s'agisse d'une croisière sur un paquebot, d'une traversée Le Havre New-York ou d'un transport de marchandises par cargo, les officiers de bord auront neuf parties à remplir pour l'administration. Données générales du voyage, escales, navigation, fonctionnement des machines et éventuelles avaries, chargement et sécurité ... Ils mentionnent aussi tout ce qui concerne le personnel. Sur les grands paquebots, le service apporté aux

passagers est même passé en revue. « Ce sont les commandants, les officiers en second, les commissaires de bord et les officiers mécaniciens qui relatent les faits. En général, le commandant résume le voyage et les seconds s'intéressent plus à l'état général du navire », explique Anne Liort, de l'association French Lines.

Une mine de renseignements

Sur les paquebots de la compagnie générale transatlantique officiaient deux commissaires de bord, l'un s'occupant de la gestion administrative, le second du personnel hôtelier.

Le rapport de voyage contient des informations aussi diverses que le montant des ventes de tabac et d'alcool à bord ou la qualité des vivres dans les ports. « Il fait également état des contentieux qui peuvent exister, comme la perte d'un bagage par exemple. Seuls les rapports médicaux restent confidentiels. Ils ne peuvent pas être dévoilés », précise Anne Liort.

Le commandant mentionne aussi les personnalités qui se trouvent à bord. La première page du rapport donne la liste des officiers du navire. En sa qualité d'officier d'état civil, le commandant est appelé à signaler les naissances ou les décès. « Nous avons eu l'exemple un



Les rapports de voyage font état des problèmes matériels, de la qualité du service, mais aussi des naissances ou décès sur le navire

jour d'une femme qui, étant née sur un paquebot, nous avait contactés pour retrouver trace du rapport de voyage. Des anciens navigants nous demandent souvent de consulter ces documents afin de reconstituer leurs carrières au moment de la retraite. » Dans les rapports de voyage établis sur les cargos, les

comptes-rendus concernant le chargement, le déchargement et la manutention des marchandises sont extrêmement détaillés. Le temps consacré au travail y est minutieusement mentionné pour limiter au mieux les retards éventuels liés à ces activités.

François HAUGUEL